

**TROISIÈME RÉUNION DES SIGNATAIRES DU MÉMORANDUM D'ENTENTE SUR
LA CONSERVATION DES OISEAUX DE PROIE MIGRATEURS
D'AFRIQUE ET D'EURASIE**

(Dubai, 3-6 juillet 2023)

UNEP/CMS/RAPTORS/MOS3/Doc.13.3

PLAN D'ACTION INTERNATIONAL PAR ESPÈCE POUR LE FAUCON CONCOLORE

(Préparé par l'Unité de coordination du MdE Rapaces)

Résumé : Ce document fait le point sur l'état d'avancement de la finalisation d'un Plan d'action international par espèce pour le faucon concolore.

1. En 2013, l'Unité de Coordination du MdE sur les Rapaces a commandé la création d'un projet de Plan d'action international par espèce (ISSAP) pour le Faucon fuligineux, établissant également à l'époque un Groupe de travail sur le Faucon fuligineux (SFWG) pour soutenir la mise en place de ce plan (voir le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/8](#), paragraphes 16 à 19).
2. Lors de la deuxième Réunion des Signataires (MOS2, Trondheim, octobre 2015), l'Unité de coordination a attiré l'attention des Signataires sur le fait qu'il était nécessaire d'allouer de toute urgence des ressources financières afin d'organiser un atelier sur la planification d'actions en vue de finaliser le projet d'ISSAP initié en 2013 (voir le document [UNEP/CMS/Raptors/MOS2/Report, paragraphe 174](#)). Toutefois, ces ressources n'ont pas été disponibles, ce qui a empêché le projet élaboré d'être dûment examiné et finalisé.
3. Depuis 2013, l'état de conservation mondial du faucon concolore s'est encore détérioré. Le passage de son statut de Quasi menacé (2008-2016) à Vulnérable en 2017 ([BirdLife International 2021. Faucon concolore. Liste rouge de l'UICN des espèces menacées. Consulté le 9 mai 2023.](#)) n'a fait que rappeler l'urgence de la mise en place d'un ISSAP.
4. Grâce aux ressources financières disponibles en 2022, l'Unité de coordination a pu engager un consultant ayant pour mission de coordonner la mise à jour et la finalisation du projet d'ISSAP de 2013. Afin de soutenir ces travaux, le Groupe de travail sur le faucon concolore mentionné ci-dessus a été reformé ; il comprend des représentants des États de l'aire de répartition et des experts indépendants de l'espèce, qui apportent des conseils techniques et d'autres expertises pertinentes. Une version finale de l'ISSAP devrait être rendue publique d'ici la fin de l'année 2023.
5. En outre, dans le cadre de ce travail, l'unité de coordination prévoit également de pouvoir publier une fiche d'information et des documents d'information sur l'espèce d'ici la fin de l'année en cours.

Action requise

6. La Réunion est invitée à :
 - (a) Noter les progrès indiqués ci-dessus ;
 - (b) Encourager les signataires qui sont des États de l'aire de répartition du faucon concolore à collaborer avec l'unité de coordination pour finaliser l'ISSAP ; et
 - (c) Inviter l'Unité de coordination à demander à la 14^e réunion de la Conférence des Parties (COP14 ; Samarcande, du 23 au 28 octobre 2023) de demander au Conseil scientifique d'examiner l'ISSAP dès qu'il sera disponible et de formuler ses recommandations, le cas échéant, pour examen par le Comité permanent.